

4. Demande de prolongation du délai de réponse du postulat de Monsieur Xavier Dobler intitulé "Etude pour un nouveau local pour la voirie"

Comme il s'agit du postulat de Monsieur Xavier Dobler actuellement président du Conseil général, celui-ci cède la parole à Monsieur Martin Clerc, vice-président pour mener les débats.

Débat de fond: M. Yvan Burri, conseiller communal

"Monsieur le Conseiller général en réponse à votre postulat, le bâtiment pressenti pour accueillir la voirie a été loué pour une activité industrielle peu après que nous soyons entrés en matière avec le propriétaire. Dès le début de nos entretiens, le propriétaire nous a fait savoir qu'il avait une offre d'une entreprise. Le maintien d'une activité industrielle avait été évoqué lors du Conseil général. Pour rappel, l'exécutif souhaitait que le tissu industriel perdure dans notre commune et les possibilités d'y parvenir doivent être prises en compte surtout si elles ne nécessitent pas une nouvelle construction. En outre, Monsieur Fringeli souhaitait ne louer qu'une partie du dépôt et conserver son activité dans l'autre. Ces locaux ne sont donc plus à disposition.

Au postulat qui demandait que l'emplacement du local de voirie soit envisagé dans le bâtiment de Monsieur Fringeli, je ne peux que répondre que cela n'est plus possible.

Le Conseil communal a ensuite évoqué une possibilité de valoriser le terrain du Tritout en cas d'adhésion à la déchèterie régionale pour y construire un bâtiment abritant la voirie. Manifestement, cela n'est plus d'actualité.

La réponse à votre postulat Monsieur le Conseiller ne serait pas complète sans dire que j'entends, de concert avec la commission, étudier des possibilités plus rationnelles pour le service de voirie à savoir :

- les besoins de notre voirie
- l'accueil de la voirie de Corban
- les entrepôts près de la rivière qui sont désuets
- une modernisation du centre d'entretien selon les opportunités de locaux existants ou d'une nouvelle construction
- l'emplacement de notre voirie vu que notre commune se développe à l'est

Pour toutes ces raisons et parce que la commission a déjà fort à faire, je vous demande Mesdames et Messieurs les Conseillers une prolongation de six mois du délai de réponse au postulat".

Monsieur le président ouvre une discussion. Monsieur **Xavier Dobler** trouve dommage de ne pas avoir saisi l'opportunité du local de M. Fringeli qui a fait une offre de location bien en dessous des prix du marché (env 40%) mais vu les faits invoqués par Monsieur Yvan Burri, il accepte personnellement la prolongation de réponse du postulat de 6 mois.

Plus personne ne demande la parole. **Monsieur le vice-président** passe au vote.

Votation : La demande de prolongation de 6 mois, soit jusqu'à décembre 2017 du délai de réponse du postulat de Monsieur Xavier Dobler intitulé "Etude pour un nouveau local pour la voirie" est accepté.